



PROVINCE SUD direction de l'environnement	ARRIVÉ LE : - 5 AVR. 2018										
	N° 9731										
AFFECTÉ	Dir	CM Conseil Scient.	CM Code Env	CM Projets Transv.	CE Com	SGN	SAF	SICIED	SCBT	PPRB	PZF
COPIE								✓			
OBSERVATIONS	FL to BICRE										

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Réf : F16028.01

Direction de l'Environnement (DENV)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE DE DECLARATION DE MISE EN SERVICE D'INSTALLATIONS CLASSEES

(Article 415-7 du code de l'environnement de la province Sud)

ATTENTION

Formulaire à déposer ou à envoyer par courrier en deux (2) exemplaires
à l'attention du président de l'Assemblée de province.

Direction de l'Environnement
Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)

Centre administratif de la province Sud
Pour tout renseignement, contacter le SICIED

Tél : 20 34 00 Courriel : denv.contact@province-sud.nc

* L'EXPLOITANT (indiquer la dénomination) EPURATION ET SECHAGE SERVICE

déclare avoir mis en service la ou les **INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**
suivantes : - Station d'épuration des matières de vidange
- séchage solaire des boues de station d'épuration

* NUMERO D'ARRETE D'AUTORISATION, D'AUTORISATION SIMPLIFIEE OU DE RECEPISSE DE DECLARATION DE OU
DES ACTIVITES CONCERNEES :

2875- 2014/ARR/DENV

* du (jj/mm/aaaa) 24/10/2014

* DATE DE MISE EN SERVICE : (jj/mm/aaaa) 05/04/18

LOCALISATION DE OU DES INSTALLATIONS

* Commune : DUMBEA

* Adresse : lot 338, 339 ZAC PANDA

* Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93) : 43 81 43 - BP 82 98 830 Dumbéa

* Fait à Nouméa, le (jj/mm/aaaa) 05/04/18

* Par (Nom - Prénom du signataire) : ALI BEN ALI ROSE

* Qualité du signataire : Directrice

* Signature :

Insérer une signature

ES SERVICES

BP 82 - 98830-DUMBEA

Tél. : 43 81 43 - Fax : 43 81 44

Ridet : 1 057 645.001

SAS Epuration et Séchage Services

BNC 14889 00081 00768683394 78

Ali Ben Ali Rose

Toute déclaration fautive ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F d'amende)

*Champs obligatoires

Direction de l'Environnement (DENV)
6, route des Artifices
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tel : 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

Envoyer